

**DEC191263DR06**

**Décision portant nomination de Mme Pascaline Hoël aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC1190340DIST portant nomination de Mme Claire François directrice par intérim de l'unité propre de service UPS76 intitulée INIST ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 21 janvier 2019 ;

Considérant que Mme Pascaline Hoël a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine les **15, 16 et 17 septembre 2015** et **13, 15 et 16 octobre 2015**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Pascaline Hoël, assistante ingénieur AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'INIST - UPS76, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Mme Pascaline Hoël exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Pascaline Hoël est placée directement sous l'autorité de la directrice de l'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 29/04/2019

La directrice de l'unité  
**Claire François**

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
**Muriel Sinanidès**